

VALIDATION DES MG (déc 2011)

La validation du DES repose sur l'arrêté du 22-9-2004 paru au JO du 6-10-2004

Elle comporte :

- la validation de tous les enseignements théoriques et pratiques (stages)
- Un mémoire rédigé et soutenu par l'interne et portant sur un travail de recherche clinique. La thèse peut faire état de mémoire si elle porte sur un sujet de médecine générale
- Un document de synthèse rédigé par l'interne portant sur les travaux scientifiques réalisés au cours du DES

I - Formation pratique

Les étudiants accomplissent

- des **stages hospitaliers**, pendant 2 semestres dans les services agréés de médecine générale (**médecine interne, ou médecine polyvalente, ou gériatrie, Urgences SMUR**)
- **un stage en « gynécologie/pédiatrie** (le plus souvent en stage hospitalier)
- et 2 semestres libres dont un préférentiellement en secteur ambulatoire (**SASPAS**)
- **Un stage obligatoire chez le Praticien** d'une durée d'un semestre.

II – Formation théorique

L'enseignement théorique : 200 heures d'enseignement théorique sont proposées au cours du cursus et doivent être validées sous forme de 100 h (ou plus) **présentielles** et 100 h (ou moins) autres.

A Enseignements validés par la présence

100 heures minimum (mais il est possible d'en faire plus) de présence aux cours réparties sur 3 ans, dont

1. Enseignements obligatoires : 54 h

46 h en ateliers **lors du stage chez le praticien**

- **13 ateliers de 2H**

Contention veineuse

Examen des articulations 1

Examen des articulations 2

Proctologie

Infiltrations

Frottis

Trousse d'urgence

Erreur Médicale et réparation

Initiation à la dimension psychosomatique 1^o séance

Initiation à la dimension psychosomatique 2^o séance (suite de la 1^o séance)

Troubles de la sexualité

Documentation

Les ressources documentaires sur le web et Netscoring

- **1 Atelier de 8H : Relation médecin malade**
- **6 Ateliers de 2 H : Groupes d'échange de pratique**

4 h en **2 ED**

1. Lecture critique d'un article médical, la presse médicale, critères de qualité

2. Préparer une thèse en Médecine Générale. Elaborer un projet de recherche

2h lors d'un **ED** organisé tous les ans sur les **traces d'apprentissage**

2h lors d'un **ED** organisé tous les ans sur la rédaction des **récits de situation complexe authentique (RCSA)**

2. 46 H d'ED au moins et au choix des étudiants à raison de 14 à 16 h par an (cf programme annuel mis en ligne sur le site du DERMG en respectant la répartition des enseignements par année de DES)

3. La présence à **un groupe tutoré par semestre** est obligatoire

B. Heures complémentaires : 100 heures (ou moins)

Le complément de 100 heures (variable selon le volume d'heures ci dessus) peut être réalisé en dehors du programme d'ED proposé par le DERMG . Il s'agit alors « d'équivalents heures ». 5 Groupes de formation sont possibles. Un seul groupe ne peut permettre à lui seul de valider plus de 60 heures.

Groupe 1 - Formations organisées par le département de MG mais qui ne sont pas nécessairement organisés tous les ans et qui nécessitent une inscription préalable

- Les certificats optionnels.
- Le certificat optionnel inter facultaire sur la sécurité du patient
- Le séminaire « entrée dans la vie professionnelle »
- Les ED qui seront assurés par l'assurance maladie
- les groupes tutorés

Ces certificats valident les heures effectives de formation avec un maximum de 30 heures par certificat.

Groupe 2 – Tests de lecture :

L'attestation de « lecteur émérite » de la revue Prescrire valide 20 heures par test avec un maximum de 3 tests pour l'ensemble du DES.

Les attestations de réussite aux « Thématiques Prescrire » valident 15 heures (5 heures par Thématique ; maximum 3 Thématiques)

La réussite au test de lecture de la revue Médecine valide 20 heures par test avec un maximum de 2 tests pour l'ensemble du DES.

La réussite au test de lecture de la revue Exercer valide 20 heures par test avec un maximum de 2 tests pour l'ensemble du DES.

Groupe 3 - Autres formations pouvant également être agréés :

Les participations à des séances de FMC valident un maximum de 30 heures.

- soirée FMC 2 heures,
- congrès d'une journée 7 heures,
- congrès de deux jours 14 heures,
- séminaire conventionnel de 2 jours 14 heures.
- participation à des réunions professionnelles à thématique MG ; (Conférences santé Institut sciences Politiques - chaire santé, économie de la santé). Colloques de certaines sociétés savantes

Les formations organisées par l'industrie pharmaceutique ne sont pas prises en compte.

Pour la prise en compte de ces heures de formation, l'interne soumet au DERMG une « demande de validation », comprenant :

Une attestation de présence, mentionnant le thème de la formation, les coordonnées de l'organisme organisateur et le nombre d'heures. Cette attestation est signée de l'organisateur.

Un compte-rendu synthétique de cette formation rédigé par l'interne avec analyse critique.

Groupe 4

– DU ou DIU dans la limite de 20 heures. Demander l'accord préalable du DERMG en adressant une lettre motivée précisant le programme d'enseignement théorique et pratique. Seuls les DU ou DIU ayant un rapport avec l'exercice de la médecine générale ambulatoire peuvent être pris en compte.

- Enseignements organisés par le département d'Anglais Médical

Groupe 5

- les présentations en congrès : présentation orale ou poster sur avis et accord du tuteur : 20h
- Les publications dans des revues à comité de lecture : 20h

III. LE PORT FOLIO

comporte

- le recueil des 12 traces d'apprentissage : 2 par semestre au cours des 3 années du DES, validées au cours du cursus par le tuteur
- le relevé des heures d'enseignements suivis (heures présentiels et heures complémentaires),
- les attestations de présence aux formations extra universitaires,
- le relevé des stages
- le mémoire de médecine générale ou la thèse qui peut faire office de mémoire selon un modèle type disponible sur le site du département. Il correspond au document de synthèse des apprentissages.

IV. LA THÈSE

La thèse peut être soutenue après validation des 3 premiers stages et au plus tard dans les 3 ans qui suivent la validation du 3^{ème} cycle des études médicales. *Les thèses co-écrites, ou co-soutenues ne sont pas autorisées à l'UFR Médicale Pierre et Marie Curie.* Le Président d'un jury de thèse ne peut pas être le Directeur de thèse.

Des réunions de travail autour de thèses en cours sont organisées, 6 fois par an (date des soirées consultables sur le site). Ces réunions sont formatrices en particulier pour ceux qui n'ont pas encore de sujet de thèse ou qui souhaitent recueillir l'avis de leurs collègues sur l'avancée de leur travail.

Le sujet de thèse doit rester dans le domaine de la médecine générale, pour pouvoir faire office de mémoire lors de la soutenance du DES. Il faut donc soumettre une fiche de projet de thèse et obtenir l'accord des responsables du DMG.

Le directeur de thèse peut être maître de stage, ou généraliste enseignant ou médecin hospitalier. Tout médecin titulaire d'une thèse de médecine peut être directeur de thèse.

V LA CERTIFICATION du D.E.S.

Trois sessions annuelles seront organisées au sein de la faculté.

Deux mois avant, le portfolio complet doit être soumis aux responsables du D.E.S après avis favorable du tuteur. L'accord définitif de soutenance est envoyé un mois avant la date.

La soutenance est une présentation orale comportant:

- 15 minutes de présentation du cursus, travaux, publications et projet professionnel.
- 5 minutes de réponses aux questions du jury.

Le jury est composé d'au moins deux médecins généralistes enseignants et éventuellement d'enseignants d'autres spécialités médicales.

La validation définitive relève de la coordination régionale Ile de France.

Pour être admis à soutenir la thèse de doctorat en médecine, les internes doivent avoir effectué au moins 3 stages.

Le diplôme de docteur en médecine est délivré lorsque la thèse a été soutenue, et que les stages et les enseignements théoriques ont été validés c'est à dire après la soutenance du DES.

VI Un mémoire

Un mémoire est obligatoire pour la soutenance du DES, si la thèse ne concerne pas la Médecine Générale. Il s'agit d'un travail de recherche sur le même modèle que la thèse. Son thème doit être soumis selon les mêmes modalités que la thèse aux responsables du département ceci par l'intermédiaire d'une fiche de thèse ou mémoire.

Modalités de validation approuvée par le DERMG UPMC en décembre 2011